

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2023_75

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX OGEC DES ECOLES PRIVEES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE CHAMPIGNE ET SAINT-JOSEPH DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE POUR DES CLASSES DECOUVERTES AU TITRE DE L'ANNEE 2022-2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hautsd'Anjou dûment convoqué le 5 juillet 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :	43
Conseillers présents :	22
Pouvoir(s):	7
Votants:	

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JAMIN Grégoire, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, LETHIELLEUX Jean-Michel a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline, JOUANNEAU-FERRON Laetitia a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, BOULLIER Marine a donné pouvoir à MASSEROT Christian, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,

Conseillers excusés :

ERMINE Benoît, POLPRÉ Charlène,

<u>Conseillers absents</u>:

MARTIN Alain, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François,

Secrétaire de séance :

Véronique LANGLAIS

Deliberation N°DCM2023 75

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

ID: 049-200084903-20230717-DCM20 PRIVEES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE CHAMPIGNE ET SAINT-JOSEPH CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE POUR DES CLASSES DECOUVERTES AU TITRE DE L'ANNEE 2022-2023

Deliberation N°DCM2023 75

Attribution de subventions exceptionnelles aux OGEC des écoles privées Saint-François-Xavier de Champigné et Saint-Joseph de Châteauneuf-sur-Sarthe pour des classes découvertes au titre de l'année 2022-2023

Rapporteur: Rachel SANTENAC

Pour favoriser les apprentissages au-dehors des établissements scolaires et permettre des premiers départs dans le cadre scolaire, le groupe écoles a acté une aide financière exceptionnelle d'un montant maximum de 2500,00€ par école.

Néanmoins, compte-tenu du nombre d'établissements et des effectifs des écoles, il est convenu que les écoles se situant sur les communes déléguées de Brissarthe, Cherré, Contigné, Marigné, Querré, Soeurdres ainsi que les établissements privés peuvent en disposer tous les 3 ans et les écoles publiques de Châteauneuf-sur-Sarthe et Champigné tous les 2 ans.

Un projet doit être présenté complet selon le dossier de demande de subvention exceptionnelle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du groupe écoles pour le versement d'une subvention de 2 500 € à l'école privée Saint-François Xavier et de 1 300 € à l'école privée Saint Joseph,

Considérant qu'une demande de subvention a été déposée par l'OGEC de l'école privée Saint-François Xavier de la commune déléguée de Champigné pour l'organisation d'une classe découverte en juin 2023, et que la dernière fois que l'établissement a bénéficié d'une subvention était l'année 2021,

Considérant qu'une demande de subvention a été déposée par l'OGEC de l'école privée Saint Joseph de la commune déléguée de Châteauneuf -sur-Sarthe pour l'organisation d'une classe découverte en mars 2023, et que la dernière fois que l'établissement a bénéficié d'une subvention était l'année 2021;

Considérant que la commune participe à hauteur de 2 500 € tous les 3 ans pour des classes découverte;

Considérant que ces subventions sont versées sous conditions de présentation de pièces justifiant la réalisation des classes découverte ;

Considérant que si le montant total des dépenses éligibles pour la classe découverte est inférieur au plafond maximum, il sera versé une subvention ajustée au montant total demandé;

Il est proposé au Conseil Municipal:

D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle sollicitée par l'OGEC de l'école privée Saint-François Xavier au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 2 500 €;

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le

ID: 049-200084903-20230717-DCM202

Deliberation N°DCM2023 75

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

PRIVEES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE CHAMPIGNE ET SAINT-JOSEPH CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE POUR DES CLASSES DECOUVERTES AU TITRE DE L'ANNEE 2022-2023

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle sollicitée par l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour un montant de 1 300 €
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme A Champigné, le 17 juillet 2023

Maryline LÉZÉ, Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 juillet 2023 Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 17 juillet 2023

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes — dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.